Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
069-246900757-20261118-2026-18-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2026
Publication : 19/11/2026

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION HABITAT

IDENTITE DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION [1]

Nom du ou des demandeurs : [redacted]

Prénom du ou des demandeurs : [redacted]

Adresse : [redacted]Rue Lucien Cozon ([redacted]impasse du Guichardet)

Ville : Chaponost _____ Code postal : __69630_____

Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Portable : [redacted]

Adresse mail : [redacted]

Année de naissance : [redacted]

STATUT DU DEMANDEUR

Agissant en qualité de : ☒ Propriétaire occupant ☐ Accédant (année de fin du crédit _____)

Nombre de personnes occupant le logement objet de la demande : 4

Nombre d'enfant(s) à charge : 2

Revenu fiscal de référence de l'ensemble des occupants (N-1)[2] : 41 726 €

TYPE D'AIDES OBJET DE LA DEMANDE

☐ Aide à l'adaptation des logements à la perte de mobilité

☒ Aide à la réalisation de travaux d'amélioration énergétique du logement

☐ Aide à la lutte contre la précarité énergétique

AIDES NATIONALES

☐ Ma PrimeRénov' ☐ Ma PrimeAdapt ☐ Autres à préciser : _____ _____ _____	☒ Ma PrimeRénov' Parcours Accompagné : Nom et Adresse de l'Organisme Accompagnateur : KARPHOS – Sylvain Valette 40 route de Crachier 38300 Chezeneuve Tel : 06 78 53 18 59 Adresse mail : sv@karphos.fr

[1] Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre demande de subvention ainsi qu'à des exploitations statistiques. Les destinataires des données sont : le Pôle Aménagement de la CCVG ainsi que ses partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Pôle Aménagement de la CCVG. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

[2] Revenu Fiscal de Référence se trouvant sur l'avis d'imposition

LOGEMENT

Année de Construction : 1968

Le logement à améliorer est : une maison ☒ un appartement ☐

Surface habitable avant travaux : 126 m²____ Surface habitable après travaux : 126m²

Type ☐ T1 ☐ T2 ☐ T3 ☐ T4 ☒ T5 et plus

PRESENTATION DE LA DEMANDE

Rénovation globale : Isolation thermique par l'extérieures, isolation des combles perdus, remplacement des menuiseries, remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau, installation d'une VMS simple flux Hygroréblable.

DATE PREVISIONNELLE DU DEBUT DES TRAVAUX : 14/10/2026

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Travaux :

Entreprises	Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
CELIK création	Isolation toiture/murs/plancher bas	9186	9691
SITRHA	ITE	34391	36288
MPN menuiserie	Menuiseries	21024	22180
Natherm	PAC AE/VMC	15007	15832
Montant Travaux Total		79608	83991

Financement du projet :

Aides demandées	Oui	Non	Montant de l'aide prévisionnelle
Etat -ANAH (Ma Prime Rénov' / Ma PrimeAdapt)	X		42800 €
Département			
Caisse de retraite			
Autres, précisez :			
……			
……			
Montant de la subvention prévisionnelle CCVG			3 050 €
Montant Total des aides prévisionnelles			**45 850 €€**

Je reconnais que le dépôt de ma demande d'aide ne vaut pas accord de subvention (cocher la case) : OUI □

Fait le 26/09/2026 Signature du Demandeur



CUMUL DES AIDES

Aides CCVG	Propriétaires Très modestes	Propriétaires Modeste	Propriétaires Intermédiaires
Aide à la réalisation de travaux d'amélioration énergétique du logement	Dispositif ECOPASS : Mini 50 points Maxi 300 points Aide plafonnée à 5 000 € Instruction technique par partenaire CCVG	Dispositif ECOPASS : Mini 50 points Maxi 300 points Aide plafonnée à 5 000 € Instruction technique par partenaire CCVG	Dispositif ECOPASS : Mini 50 points Maxi 300 points Aide plafonnée à 3 000 € Instruction technique par partenaire CCVG
Aide à l'adaptation de logements à la perte de mobilité	30% du montant des travaux plafonnés à 2 500€ Instruction technique par partenaire CCVG	30% du montant des travaux plafonnés à 2 500€ Instruction technique par partenaire CCVG	30% du montant des travaux plafonnés à 2 500€ Instruction technique par CCVG
Aide à la lutte contre l'habitat indigne	30% du montant des travaux plafonnés à 2 500€ Instruction technique par partenaire CCVG	30% du montant des travaux plafonnés à 2 500€ Instruction technique par partenaire CCVG	

LISTE DES PIECES A FOURNIR AU DOSSIER

Pour toute demande :

- ☐ Le présent formulaire complété et signé
- ☐ Le règlement des aides CCVG daté et signé correspondant à la demande
- ☐ Les devis signés correspondants aux travaux prévus
- ☐ L'avis ou les avis d'imposition du foyer N-1
- ☐ Le dernier avis de taxe foncière (ou attestation notariée de propriété pour les acquisitions récentes
- ☐ Un relevé d'identité bancaire

Pour l'aide à l'adaptation des logements à la perte de mobilité :

- ☐ Le diagnostic autonomie établi par le Maître d'Ouvrage
- ☐ Justificatif de handicap (CDAPH ou GIR) ou d'âge

Pour l'aide à la rénovation énergétique des logements :

- ☐ L'attestation RGE de l'entreprise ou des entreprises concernée(s)
- ☐ Références de l'organisme ayant accompagné l'auto-réhabilitation
- ☐ La décision d'autorisation d'urbanisme, si nécessaire

ENVOYER LE DOSSIER COMPLET par courriel : **ads@cc-valleedugaron.fr** ou par courrier à l'adresse suivante : **Communauté de Communes de la Vallée du Garon - Pole Aménagement – Parc d'activités de Sacuny 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 BRIGNAIS**